BULLETIN DE SOUTIEN

N° 1814

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : |__|__|__|__|__|

Ville : .....

Tél. /Portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

E-mail : .....

Oui,

En réponse à l'appel de la Biffutière, j'aide la Fondation de Montcheuil

Je vous adresse un don de : ☐ _____ € ☐ 100 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ 1 000 €

Je souhaite m'engager dans la durée et envisage plusieurs versements ces prochaines années :

☐ 2019 : _____ € ☐ 2020 : _____ € ☐ 2021 : _____ €

Pour soutenir : ☐ les actions pour la formation de **la jeunesse de la Biffutière**

☐ **la Fondation de Montcheuil**

3 façons de faire un don :

- ☐ par chèque : bulletin à renvoyer à l'adresse mentionnée en bas de page
  chèque libellé à FONDATION DE MONTCHEUIL
- ☐ en ligne sur : www.fondation-montcheuil.org/donate/
- ☐ par virement : bulletin à renvoyer à l'adresse mentionnée en bas de page
  bénéficiaire du virement : FONDATION DE MONTCHEUIL
  IBAN FR76 3000 4008 1900 0117 9094 161 BIC BNPAFRPPXXX

☐ Reconnue d'utilité publique depuis 1984, la Fondation de Montcheuil est habilitée à recevoir des **donations et legs** exonérés des droits de mutation à titre gratuit. Je souhaite recevoir des renseignements à ce sujet.

DÉDUCTION FISCALE

La Fondation de Montcheuil – **reconnue d'utilité publique depuis 1984** est éligible, selon la législation fiscale en vigueur, aux dispositifs suivants :

➢ **Pour les particuliers :**

Impôt sur le Revenu *(IRPP) :* réduction égale à 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu net imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

Prélèvement à la source : il entre en vigueur au 1er janvier 2019. Cependant, les modalités de prélèvement de l'impôt n'ont pas d'incidence sur la déduction fiscale des dons. Cf. notre site www.fondation-montcheuil.org

Impôt sur la Fortune Immobilière *(IFI) :* réduction égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 € par an.

➢ **Pour les entreprises :**

Impôt sur les Sociétés *- **BIC** (IS) :* réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, pour des dons compris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires HT. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq exercices suivants.

Merci !

Le recueil de vos coordonnées est nécessaire au traitement de votre don. Ces informations sont destinées à la Fondation de Montcheuil pour l'établissement de votre reçu fiscal, ainsi qu'à des tiers qu'elle mandate pour l'envoi de ses campagnes d'appel à don. La Fondation de Montcheuil s'engage à ne pas transférer vos données en dehors de l'Union Européenne. Ces données sont conservées uniquement pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la règlementation sur la protection des données en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant au siège de la Fondation.

Fondation de Montcheuil
www.fondation-montcheuil.org

Marie-Pia Basse – 35 bis rue de Sèvres, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 75 10 – e-mail : dons@fondation-montcheuil.org